

**ASSURANCE
CHANGE
NÉGOCIATION**

VOUS

**VOUS REMETTEZ
UNE OFFRE EXPORT
EN DEVISES**

NOUS

**NOUS NEUTRALISONS
LE RISQUE DE CHANGE**

**COUVERTURE À HAUTEUR
DE 100 % DE LA PERTE
DE CHANGE**



Produit proposé par Bpifrance Assurance Export qui assure, au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État, votre activité export.

VOUS

Souhaitez négocier et exporter en devises sans subir le risque de change

VOTRE PROJET

- Remettre une offre commerciale dans une devise étrangère
- Entreprise titulaire d'un Pass Export ou part française minimum de 20 %

VOTRE ENTREPRISE

Entreprise immatriculée en France, face à une concurrence avérée dans le cadre de projets d'exportation ponctuels (hors opérations de négoce international)

NOUS

Vous protégeons contre la baisse de la devise, dès la remise de l'offre commerciale, et vous permettons de profiter également de la hausse de la devise pendant la période de négociation grâce à la variante « intéressement »

CARACTÉRISTIQUES

- **Devises garanties :** Dollar US, Dollar canadien, Livre sterling, Yen, Franc suisse, Couronne danoise, Couronne suédoise, Couronne norvégienne, Dollar de Singapour, Dollar de Hong Kong.
Sous conditions : Bath thaïlandais ; Couronne tchèque et islandaise ; Cedi ghanéen ; Dollar australien, néo-zélandais, et Taïwanais ; Dirham des Emirats ; Dirham marocain ; Dinar serbe ; Forint hongrois ; Livre turque et égyptienne ; Leu roumain ; Naira nigérian ; Peso mexicain, chilien, philippin et colombien ; Rand sud-africain ; Roupie indienne et indonésienne ; Ringgit malais ; Renminbi chinois ; Real brésilien ; Rial saoudien ; Shekel israélien ; Sol péruvien ; Tengué kazakh ; Won coréen ; Yen et Zloty polonais
- **Montant garanti par transaction :** fonction des devises
- **Cours à terme garanti déterminé à partir :**
 - du cours au comptant de la devise au jour de la fixation du cours ;
 - de la durée de négociation nécessaire à l'obtention de l'entrée en vigueur du contrat = durée de validité (3 à 24 mois) ;
 - des conditions de paiement du contrat
- **Coût :** prime en fonction de la devise garantie, de la durée de validité et des conditions d'intéressement éventuellement choisies, payable dès la fixation du cours garanti (150 € minimum)

- **Garantie irrévocable**, dès la fixation du cours garanti

ATOUTS

- **Rapidité : prise de décision en 48 heures :**
 - avant la date souhaitée pour la fixation du cours garanti : envoi par e-mail d'un formulaire de demande de souscription de garantie à : assurance-export-change@bpifrance.fr ;
 - en retour, envoi par Bpifrance d'une notification d'agrément
- **Couverture de 100 %** de la perte de change constatée aux échéances de paiement par rapport au cours à terme garanti
- **Variante avec intéressement :** intégration de 50 % ou 70 % de la différence entre le cours au comptant initial et le cours au comptant le jour de la révision, jusqu'à la conclusion du contrat commercial
- **Prime remboursable** partiellement en cas d'échec des négociations
- **Souplesse** en cas de décalage des paiements de l'acheteur
- **Gestion en mode déclaratif** dans le cadre d'une police d'abonnement signée par votre entreprise

Pour contacter Bpifrance de votre région : bpifrance.fr

E-mail : assurance-export-change@bpifrance.fr